

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Générale des Services – N° 21.03.2023.43

**Objet : Projet de motion – Installation d'une aire d'accueil de grand passage sur la commune de Tourville-la-Rivière**

**Date de la convocation : 15 mars 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 18**

**Nombre de votants : 25**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

**POUVOIRS :**

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.  
M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.  
Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.  
M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.  
M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.  
Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.  
Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

**ABSENTS :**

M. Ibrahim DEM.  
Mme Clélia DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Guy KIVATA**

**RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Suite à la décision du Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime d'installer une aire de grand passage des gens du voyage à Tourville-la-Rivière permettant d'accueillir jusqu'à 400 caravanes, il vous est proposé la motion suivante.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Projet de motion - Installation d'une aire d'accueil de grand passage sur la commune de Tourville-la-Rivière

**Date de transmission de l'acte :** 27/03/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/03/2023

**Numéro de l'acte :** 21-03-2023-43 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230323-21-03-2023-43-DE

**Date de décision :** 23/03/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.4. Voeux et motions

Initialement, cette aire devait être installée sur la commune de Oissel, mais le Conseil Métropolitain a décidé de voter contre ce projet lors de son Conseil Métropolitain de novembre 2022, ce qui a conduit à cette nouvelle décision de la Préfecture.

Il s'agit d'une décision répondant à une obligation réglementaire d'accueil des gens du voyage que nous ne remettons pas en cause. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter l'absence de concertation tant avec les élus de l'Agglomération qu'avec les principaux concernés.

Le site des Béguines se situe juste à côté de la base de loisirs de Bédanne, qui accueille le Club de Voile dont la réputation dépasse le territoire Métropolitain.

Par ailleurs, cette base de loisirs attire chaque année des milliers de visiteurs venus de toute l'Agglomération Elbeuvienne et fait l'objet actuellement d'une étude pour développer son activité.

Aussi, il est souhaité que le projet d'aménagement d'une aire d'accueil de grand passage sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, en prenant compte des réalités sociales et économiques des territoires.

**VU** l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** cette motion afin que le projet d'aménagement d'une aire d'accueil de grand passage sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, en prenant en compte des réalités sociales et économiques des territoires et en autorisant Monsieur le Maire à intervenir auprès de toutes les instances et à signer tous documents relatifs à cette présente délibération.

Pour copie conforme,

Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

